

REGLEMENT DU CHALLENGE « ENCOURAGEZ LES BLEUS ET VENEZ ASSISTER À UN MATCH À TOULOUSE » VILLE DE TOULOUSE

Article préliminaire : informations générales

Le simple fait de participer au challenge « Encouragez les bleus et venez assister à un match à Toulouse » dans le cadre du Tournoi Européen de Football 2016 (UEFA EURO 2016™) implique l'acceptation sans restriction, ni réserve du présent règlement cadre.
En conséquence, ce règlement s'applique à tous les participants du challenge.

Article 1 : Organisateur

La Mairie de Toulouse dont le siège est situé Place du Capitole – BP n°999 31040 Toulouse Cedex, propose un challenge gratuit sans obligation d'achat intitulé « Encouragez les bleus et venez assister à un match à Toulouse ».

Article 2 : Principe du jeu et durée

Le Challenge se déroule conjointement sur trois réseaux sociaux de la Ville de Toulouse : Facebook, Twitter et Instagram.

Facebook • <http://www.facebook.com/Toulouse>

Twitter • <http://www.twitter.com/Toulouse>

Instagram • <http://www.instagram.com/ToulouseFR>

La participation sur les réseaux sociaux de la mairie de Toulouse est entièrement gratuite.
Le Challenge EURO 2016 organisé par la Ville de Toulouse se déroule du dimanche 5 juin 2016 à 20h00 et se termine le mercredi 8 juin 2016 à 20h00.
Toute participation avant et/ou après la date de clôture du challenge ne sera pas prise en compte.
Aucun autre moyen de participation ne sera pris en compte.

La participation à ce challenge est limitée à une seule participation par personne sur un des trois réseaux sociaux.

Les vainqueurs seront contactés par message privé à partir du jeudi 9 juin 2016 via les réseaux sociaux de la Ville de Toulouse (Facebook, Twitter, Instagram).

Article 2.1 : Facebook

Une publication est postée par la Ville de Toulouse sur sa page Facebook le dimanche 5 juin 2016 à 20h00 en proposant aux internautes de publier en commentaire de cette publication un message de soutien pour les Bleus dans le cadre de l'EURO 2016.

Toute participation après la clôture du jeu ne sera pas prise en compte.

Article 2.2 : Twitter

Un tweet annonce le début du jeu le dimanche 5 juin 2016 à 20h00.

Pour participer, les internautes doivent tweeter un message de soutien pour les Bleus dans le cadre de l'EURO 2016 avec le mot-clé (hashtag) #EURO2016Toulouse.

Les tweets peuvent comporter: texte, photos, vidéos (en natif), GIF animés et Vine.

Les tweets ne peuvent pas comporter de liens et de vidéos extérieures à Twitter.

Toute participation avant ou après la clôture du jeu ne sera pas prise en compte.

Article 2.3 : Instagram

Une publication photo de la Ville de Toulouse annonce le début du jeu le dimanche 5 juin 2016 à 20h00.

Pour participer, les internautes doivent publier une photo sur Instagram sur le thème : message de soutien pour les Bleus dans le cadre de l'EURO 2016 avec le hashtag #EURO2016Toulouse.

Les vidéos Instagram ne sont pas prises en compte.

Toute participation avant ou après la clôture du jeu ne sera pas prise en compte.

Article 3 : Participants

Ce challenge est ouvert à toute personne physique majeure. Les organisateurs, les agents et leur famille de la Mairie de Toulouse et de Toulouse Métropole sont exclus du challenge.

Pour participer à ce challenge, il convient de remplir les conditions des articles 2.1, 2.2 et 2.3 .

La participation est limitée à une participation par personne majeure sur toute la durée du jeu (même nom, prénom, date de naissance, compte Facebook, compte Twitter, compte Instagram adresse courriel et adresse postale). Toute participation additionnelle sera automatiquement rejetée. Toute participation incomplète ou inexacte (cf articles 2.1, 2.2., 2.3) entraînera la nullité de la participation.

Article 4 : Dotation du concours

Article 4-1 modalités d'attribution des lots

Les participants vainqueurs du challenge feront l'objet d'une récompense.

Les vainqueurs seront récompensés de la façon suivante :

- Les 4 commentaires sur Facebook comptabilisant le plus grand nombre de "j'aime" (likes) sur le mercredi 8 juin à 20h00 seront récompensés.
- Les 4 tweets sur Twitter comptabilisant le plus de retweet et de "j'aime" additionnés seront récompensés.
- Les 4 photos sur Instagram comptabilisant le plus de "j'aime" seront récompensées.

Ces lots sont non-cessibles, non-échangeables, ni remboursables et ne s'appliquent qu'aux conditions indiquées ci-dessous.

Le lot attribué ne peut en aucun cas faire l'objet d'un échange ni contre sa valeur en espèces ou devises, ni contre un autre lot (même de valeur inférieure).

Les vainqueurs renoncent à réclamer aux organisateurs tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation ou la jouissance du lot.

L'organisateur pourra, si des circonstances indépendantes de sa volonté, constitutives de cas de force majeure l'y obligent, remplacer le lot par un lot de nature et de valeur équivalente.

Si les gagnants souhaitent des prestations supplémentaires non comprises dans le descriptif d'un prix, celles-ci seraient alors à sa charge personnelle exclusive.

Article 4-2 : Détail des lots

La valeur totale des lots dans le cadre de ce challenge est de 600€.

La valeur des lots indiquée correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du présent règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation .

Article 4-3 : Répartition des lots

LOT 1

1ère place sur Facebook : 2 places pour les 8e de finale à Toulouse du 26 juin 2016 à 21h00

1ère place sur Twitter : 2 places pour les 8e de finale à Toulouse du 26 juin 2016 à 21h00

1ère place sur Instagram : 2 places pour les 8e de finale à Toulouse du 26 juin 2016 à 21h00

LOT 2

2ème place sur Facebook : 2 places pour le match Italie - Suède le 17 juin 2016 à 15h00

2ème place sur Twitter : 2 places pour le match Italie - Suède le 17 juin 2016 à 15h00

2ème place sur Instagram : 2 places pour le match Italie - Suède le 17 juin 2016 à 15h00

LOT 3

3ème place sur Facebook : 2 places pour le match Espagne - République Tchèque le 13 juin 2016 à 15h00

3ème place sur Twitter : 2 places pour le match Espagne - République Tchèque le 13 juin 2016 à 15h00

3ème place du Instagram : 2 places pour le match Espagne - République Tchèque le 13 juin 2016 à 15h00

LOT 4

4ème place sur Facebook : 2 places pour le match Russie - Pays de Galles le 20 juin 2016 à 21h

4ème place sur Twitter : 2 places pour le match Russie - Pays de Galles le 20 juin 2016 à 21h

4ème place sur Instagram : 2 places pour le match Russie - Pays de Galles le 20 juin 2016 à 21h

Article 5 : Remise des gains

Les vainqueurs seront contactés par message privé sur Facebook, Twitter et Instagram.

Les lots seront remis de façon nominative et à récupérer sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité à l'accueil du Capitole situé Place du Capitole, 31000 Toulouse, du lundi au vendredi de 8:30 à 18:00

Les lots ne pourront être envoyés par voie postale.

Les frais liés à la remise des lots ne seront pas pris en charge par la Mairie de Toulouse (notamment les frais de déplacement).

Si les coordonnées (compte Facebook, Instagram et Twitter) indiquées par le gagnant se révélaient inexactes ou incorrectes, empêchant la communication du résultat ou la bonne livraison du lot, le gagnant serait déchu de quelque droit ou action que ce soit et le lot ne serait pas remis en jeu.

Les lots 1 sont à récupérer avant le vendredi 24 juin 18:00 à l'accueil du Capitole.

Les lots 2 sont à récupérer avant le jeudi 16 juin 18:00 à l'accueil du Capitole.

Les lots 3 sont à récupérer avant le vendredi 10 juin 18:00 à l'accueil du Capitole.

Les lots 4 sont à récupérer avant le vendredi 17 juin 18:00 à l'accueil du Capitole.

En cas de non réclamation des lots, ces derniers seront redistribués aux participants sur liste d'attente.

En cas de renonciation expresse d'un gagnant à bénéficier de son lot, celui-ci sera restitué à l'organisateur, qui le remettra aux participants sur liste d'attente.

Article 6 : Mise à disposition et interprétation du règlement

Le présent règlement est consultable sur le site de la ville de Toulouse sur : www.toulouse.fr

Le présent règlement est exclusivement régi par la loi française.

La participation à ce challenge implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

Le règlement peut être envoyé à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante : Direction de la communication, 6 rue René Leduc 31000 Toulouse.

Article 7 : Responsabilités

En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, les organisateurs se réservent le droit d'annuler, écourter ou modifier le challenge ou encore remplacer le lot par un autre de nature ou de valeur équivalente, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Des additifs ou des modifications, à ce règlement peuvent être publiés pendant le challenge. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

En tout état de cause, la responsabilité de l'organisateur ne serait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre.

Article 08 : Litiges et responsabilité

Tout dédommagement qui résulterait de la participation au challenge, de la renonciation à participer en cas d'avenant, d'une quelconque modification du règlement, de l'acceptation ou de l'utilisation d'un lot est exclu.

L'organisateur sera dégagé de toute responsabilité en cas de survenance d'un élément de force majeure (grève, intempéries, attentats...) qui priverait même partiellement le vainqueur de son gain. L'organisateur décline expressément toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance de la dotation et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaisse expressément. Le vainqueur renonce en conséquence à toute réclamation et à tout recours contre l'organisateur en ce qui concerne la

dotation, notamment ses qualités ou toutes conséquences engendrées par la mise en possession de la dotation.

Article 09 : Contestations

Toute difficulté née ou liée à l'interprétation du présent challenge ou de son règlement, sera soumise à l'organisateur. Ses décisions seront souveraines et sans appel.

Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai d'un mois suivant la date de la clôture du jeu soit le 08 juillet 2016.